



# Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols



## Cinquième session

Rome, 20-22 juin 2017

**Progrès accomplis au titre des piliers du Partenariat mondial sur les sols,  
y compris l'établissement et la mise en œuvre des plans d'exécution:  
pour information et décision (GSPPA:V/2017/3)**

### Résumé

- Aux termes de son mandat, le Partenariat mondial des sols (le Partenariat) organise ses activités autour de cinq «piliers d'action». Son Règlement intérieur précise que les plans d'action correspondants, ainsi que des plans d'exécution mondiaux et régionaux plus spécifiques, sont établis dans le cadre d'un processus participatif sans exclusive, selon les lignes directrices convenues (annexe 1 au Règlement intérieur). L'élaboration des cinq plans d'action qui ont été approuvés par l'Assemblée plénière du Partenariat à ses deuxième et troisième sessions, tenues en 2014 et en 2015, répond pleinement à ces indications. Depuis lors, le Secrétariat s'est attaché tout particulièrement à faciliter l'établissement des plans d'exécution mondiaux et des plans d'exécution régionaux.
- Le Secrétariat s'est ainsi efforcé de mobiliser tous les partenaires concernés aux fins de l'élaboration de plans d'exécution régionaux (voir aussi le point 4 de l'ordre du jour) et de plans d'exécution mondiaux pour les cinq piliers du Partenariat. À ce jour, des plans d'exécution mondiaux ont été établis pour les piliers 2, 4 et 5. Les plans d'exécution mondiaux relatifs aux piliers 2 et 5, dont la version finale a été récemment mise au point, sont présentés à l'Assemblée plénière, pour information. Le processus d'élaboration des plans relatifs aux piliers 1 et 3 est encore à un stade plus initial.
- En raison de l'importance qu'il revêt dans le domaine clé de l'information sur les sols, le plan d'exécution mondial correspondant au pilier 4 fait l'objet d'un examen plus approfondi dans la section 3.4 ci-après. Au cours de la présente session, l'Assemblée plénière est appelée à prendre des décisions importantes, qui permettront de passer à une phase d'exécution effective et de tirer parti de cette dynamique positive pour mettre en place le Système mondial d'information sur les sols, conformément à l'Arrangement officiel correspondant. Le Plan d'exécution mondial pour le pilier 4 comporte la mise en place de divers éléments, dont le Réseau international des institutions d'information sur les sols, un centre de données sur les

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

sols et une politique en matière de données sur les sols, sur lesquels l'Assemblée plénière se penchera à la présente session.

- Par ailleurs, le processus d'élaboration de la Carte mondiale du carbone organique des sols, qui est le premier produit du Système mondial d'information sur les sols, va bon train, mais l'Assemblée devra néanmoins prendre un certain nombre de décisions importantes à ce sujet.
- La création du Réseau international des institutions d'information sur les sols et l'établissement du Réseau international des sols noirs contribuent de manière très positive à l'action menée au titre du pilier 4 et du pilier 1, respectivement.
- Pour tous les partenaires, la priorité à court et à long terme demeure la mise en œuvre complète des plans d'exécution mondiaux et régionaux, principalement dans le cadre des partenariats régionaux sur les sols. La disponibilité de ressources financières (et autres) suffisantes, de provenance nationale ou extérieure, est essentielle pour pouvoir répondre aux attentes inhérentes à ces plans.

### **Suite que l'Assemblée plénière est invitée à donner**

L'Assemblée plénière souhaitera peut-être:

- prendre acte du travail considérable qui a été accompli jusqu'à présent aux fins de l'élaboration des plans d'exécution mondiaux et régionaux et appeler tous les partenaires, notamment ceux qui sont prêts à investir dans ce processus, à unir leurs efforts en vue de leur mise en œuvre;
- prendre note avec satisfaction des plans d'exécution mondiaux établis pour les piliers 2 et 5 et demander au Secrétariat de passer à la phase de mise en œuvre, en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés;
- approuver l'établissement du Réseau international des sols noirs et inviter les membres à participer activement à ses activités;
- approuver l'Arrangement visant à établir le Système mondial d'information sur les sols et appeler tous les partenaires concernés à devenir des membres actifs du Réseau international des institutions d'information sur les sols en mettant en commun leurs compétences, ainsi que des données et des informations, et en apportant d'autres contributions;
- lancer un appel à candidatures à la fonction de président du Réseau international des institutions d'information sur les sols, puis nommer le candidat retenu pour un mandat de deux ans;
- approuver la politique en matière de données sur les sols, qui guidera la mise en commun des données dans le cadre du Système d'information mondial sur les sols, et en recommander la mise en application immédiate;
- examiner la seule candidature présentée pour le Centre de données sur les sols et, si l'Assemblée le juge opportun, nommer l'organisme candidat pour un mandat allant jusqu'au 31 décembre 2020;
- saluer les efforts déployés jusqu'à présent par le Groupe technique intergouvernemental sur les sols, le Secrétariat du Partenariat et les Membres souhaitant contribuer à l'élaboration de la Carte mondiale du carbone organique des sols;
- demander au Secrétariat de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de cartographie du carbone organique des sols, de suivi et de communication d'informations;
- inviter le Groupe technique intergouvernemental sur les sols et le Secrétariat à mettre au point la version finale de la Carte mondiale du carbone organique des sols, en tenant compte des contributions apportées par les pays. S'agissant des pays qui n'ont pas été en mesure de contribuer à cette initiative commune, l'Assemblée plénière est invitée à décider soit de laisser

ces territoires en blanc dans le produit final, soit d'utiliser les meilleures informations disponibles et les données les plus fiables les concernant;

- inviter les partenaires fournisseurs de ressources à contribuer financièrement aux travaux du Secrétariat ou à détacher des spécialistes auprès de celui-ci, aux fins de la mise en œuvre des plans d'exécution mondiaux et régionaux.

### **3.1 Pilier 1: Mise au point de la version finale du Plan d'exécution**

1. Le processus d'élaboration du Plan d'exécution mondial pour le pilier 1 est encore en cours. Ce Plan, qui s'appuie sur les activités énoncées dans les plans d'exécution régionaux pour assurer la prise en compte effective des priorités régionales au niveau mondial, devrait être axé plus particulièrement sur la mise en application des Directives volontaires pour une gestion durable des sols.
2. La mise en œuvre de la Charte mondiale des sols révisée constitue un autre élément essentiel à la réussite du Plan. Suite à l'étude de cas réalisée en [Australie](#), le Secrétariat procèdera à une évaluation des modalités d'application des principes de la Charte révisée dans les pays membres.

#### **3.1.1 Mise en application des Directives volontaires pour une gestion durable des sols**

3. Les Directives volontaires pour une gestion durable des sols ont été approuvées par le Conseil de la FAO à sa cent cinquante-cinquième session, en décembre 2016, et leur mise en application, à tous les niveaux, sera au cœur de l'action menée au titre du pilier 1. Ces Directives, qui sont principalement axées sur l'agriculture, développent les principes énoncés dans la Charte mondiale des sols révisée, en tenant compte des éléments recueillis dans le rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde. Elles ont été publiées dans les langues de l'ONU et l'on s'est efforcé de leur donner la plus vaste diffusion possible. Une initiative mondiale de dialogue avec les parties prenantes (principalement dans les pays) sera organisée afin d'étudier les modalités de mise en application des Directives au niveau national. Le recensement des ressources nécessaires à cette fin est en cours. Par ailleurs, un document de réflexion, à présenter aux différents partenaires fournisseurs de ressources susceptibles de contribuer à la mise en application des Directives, est en cours d'élaboration.

#### **3.1.2 Établissement du Réseau international des sols noirs**

4. Le Réseau international des sols noirs a été lancé le 21 mars 2017 lors du Colloque international sur le carbone organique du sol, qui s'est tenu au Siège de la FAO. Il vise à offrir aux pays concernés une plateforme pour l'examen des questions techniques d'intérêt commun relatives à la conservation et à la gestion durable des sols noirs. On trouvera le document de réflexion relatif à l'établissement du Réseau à l'annexe I, pour examen par l'Assemblée plénière à la présente session. Il conviendra de désigner un président, afin qu'une première réunion du Réseau puisse être organisée.

### **3.2 Pilier 2: Présentation du Plan d'exécution**

5. Le Plan d'exécution mondial pour le pilier 2 a été approuvé en novembre 2016 par le Groupe de travail responsable (composé de représentants des divers partenariats régionaux sur les sols et de membres du Groupe technique intergouvernemental sur les sols). Il peut être consulté [ici](#) (en anglais) et des exemplaires seront à la disposition des participants pendant la session.
6. Le Plan définit la feuille de route quinquennale (2017-2021) pour une gestion durable des sols, articulée autour de six composantes interdépendantes: investissement, politiques, éducation, vulgarisation, sensibilisation de la société et coopération technique et scientifique. À terme, il contribuera à la réussite de tous les autres piliers d'action du Partenariat, dans la mesure où il vise à associer les parties prenantes à la promotion et à la mise en pratique d'une gestion durable des sols, ainsi qu'aux investissements correspondants.
7. Les activités prévues dans le cadre du Plan d'exécution mondial pour le pilier 2 sont utiles à la mise en œuvre des trois Conventions de Rio et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Dans ce contexte, le Plan définit les moyens qui permettront de promouvoir des activités relatives aux politiques et de faciliter la mise en commun des connaissances et des informations sur les sols. Il présente également une stratégie d'investissement, axée notamment sur la constitution de bases de données, la création ou la définition de partenariats public-privé et la mobilisation de fonds et de donateurs internationaux et leur engagement dans des activités relatives à la gestion des sols. Les activités d'éducation et de sensibilisation visent à renforcer

l'engagement des parties prenantes en faveur de la protection des sols contre la dégradation et de la remise en état des sols déjà dégradés. À cette fin, le Plan est centré sur l'examen des programmes d'études relatifs aux sols, la multiplication des possibilités d'apprentissage, des bourses d'études et des récompenses dans ce domaine, l'élaboration de matériel de sensibilisation, l'utilisation plus efficace des moyens de communication et des nouvelles technologies pour renforcer l'action de sensibilisation, et l'organisation de manifestations de relations publiques visant à mobiliser les groupes engagés dans la gestion des sols. Une attention particulière est également portée à la qualité et à la quantité des services de vulgarisation assurés aux niveaux régional et local, dont l'objectif devrait être de faire participer les communautés rurales et autochtones, de produire et distribuer du matériel de vulgarisation et de mettre en place des programmes de formation et des programmes et échanges internationaux ciblés. Le Plan insiste aussi sur la nécessité d'utiliser des moyens de communication et d'outils appropriés afin de faciliter la mise en commun des connaissances, des données d'expérience et des technologies.

8. Le Plan d'exécution mondial pour le pilier 2 sera révisé et reformulé en tenant compte du suivi des progrès accomplis et de l'évaluation des résultats.

### **3.3 Pilier 3: Mise au point de la version finale du Plan d'exécution**

9. Le Plan d'exécution mondial pour le pilier 3 est centré sur la définition des priorités en matière de recherche, face aux dix principales menaces pour les sols que recense le rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde, ainsi que sur le renforcement de la collaboration entre les initiatives de recherche existantes au regard de ces priorités. Le Plan est en cours d'élaboration et, en parallèle, des efforts sont déployés afin de rassembler la communauté scientifique mondiale et les décideurs. L'une des principales activités prévues consiste à organiser des colloques scientifiques pour l'étude des dix menaces qui pèsent sur les sols, dont le premier a été le Colloque mondial sur le carbone organique du sol qui s'est tenu au Siège de la FAO du 21 au 23 mars 2017. Compte tenu du nombre considérable d'activités de recherche sur les sols qui sont menées dans les pays et les régions, le Plan d'exécution mondial pour le pilier 3 devrait en favoriser la synthèse afin d'assurer la promotion et l'utilisation de travaux de recherche bien ciblés.

### **3.4 Pilier 4: Mise en œuvre du Plan d'exécution**

10. Le [Plan d'exécution mondial pour le pilier 4](#) a enfin été présenté en février 2016 et le Secrétariat s'est efforcé d'en faciliter la mise en œuvre, sachant combien il était important d'améliorer la quantité et la qualité des données et des informations sur les sols pour mieux éclairer les décisions. Depuis lors, des progrès ont été accomplis dans la mise en place de divers éléments du Système mondial d'information sur les sols. Cependant, afin d'accélérer le processus, il convient d'appeler l'attention des Membres sur un certain nombre de questions.

#### **3.4.1 Établissement du Système mondial d'information sur les sols:**

- a) **Arrangement visant à établir le Système d'information mondial sur les sols, y compris le Réseau international des institutions d'information sur les sols**
11. Comme indiqué dans le Plan d'exécution mondial pour le pilier 4, le principal produit sera un Système mondial d'information sur les sols. Pour pouvoir concrétiser cet objectif, plusieurs éléments doivent être mis en place. Il faudra ainsi établir un Réseau international des institutions d'information sur les sols, qui constituera la principale plateforme de prise de décisions, restant entendu que l'Assemblée plénière du Partenariat est l'organe politique et décisionnel suprême. Le Secrétariat a pris l'initiative d'organiser un atelier des institutions nationales d'information sur les sols, qui s'est tenu du 8 au 10 décembre 2015 et a ouvert la voie à la création du Réseau international. Un deuxième atelier a été organisé les 24 et 25 novembre 2016 afin d'examiner un certain nombre de questions relatives à la mise en œuvre du Plan d'exécution. Plusieurs participants ont demandé au Secrétariat d'officialiser le Réseau international des institutions

d'information sur les sols afin que les institutions nationales compétentes puissent être autorisées à représenter officiellement leur pays au sein du réseau.

12. Après un examen attentif de la question, en collaboration avec le Bureau juridique de la FAO, il a été proposé de définir un arrangement visant à établir le Système d'information mondial sur les sols, y compris le Réseau international des institutions d'information sur les sols, qui serait présenté à l'Assemblée plénière à sa cinquième session, pour examen et approbation. Cet arrangement, qui fournira la base juridique nécessaire au fonctionnement effectif du Système mondial d'information sur les sols, figure à l'annexe II, sous forme de résolution, afin que les partenaires l'adoptent.

**b) Désignation du président du Réseau international des institutions d'information sur les sols**

13. Lors du deuxième atelier du Réseau international des institutions d'information sur les sols, les participants ont tenté de désigner un président pour le Réseau, conformément au mandat de celui-ci (annexe III).
14. Cependant, il n'a pas été possible de mener à bien le processus de sélection et de désignation du président et cela pour diverses raisons, notamment l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel pour le seul candidat disponible. De ce fait, il a été convenu de reporter la nomination du président du Réseau international à la cinquième session de l'Assemblée plénière et de donner aux Membres la possibilité de proposer des candidats pour cette importante fonction. Le président de l'Assemblée plénière devrait donc lancer un appel à des volontaires pour exercer cette fonction, puis une sélection pourrait être effectuée par mise aux voix. On trouvera à l'annexe IV le mandat relatif à ce rôle essentiel.

**c) Sélection du Centre de données sur les sols**

15. Le Plan d'exécution mondial pour le pilier 4 prévoit de confier à un centre de données sur les sols la responsabilité d'héberger, de développer et de conserver certains éléments importants de l'infrastructure de données spatiales nécessaires à l'établissement d'un Système mondial d'information sur les sols réparti. On trouvera à l'annexe V le mandat relatif au Centre de données sur les sols.
16. Comme convenu lors du deuxième atelier du Réseau international des institutions d'information sur les sols, le Secrétariat a lancé un [appel à candidatures ouvert](#) (en anglais) pour le Centre de données sur les sols, auquel les candidats intéressés étaient invités à répondre pour le 20 mai 2017 au plus tard. Le Secrétariat n'a reçu qu'une seule candidature, celle du Centre international de référence et d'information pédologiques (ISRIC), qui répond aux critères fixés et qui est présentée à l'Assemblée plénière, pour examen. L'appel à candidatures, y compris les critères de sélection, ainsi que la candidature présentée par l'ISRIC sont également reproduits à l'annexe V.

**d) Examen et approbation de la politique en matière de données sur les sols**

17. Aux fins de l'établissement du Système mondial d'information sur les sols, on s'appuiera sur un modèle de système réparti, selon lequel les pays fourniront des données et des informations sur les sols conformément à des spécifications techniques convenues. Le Plan d'exécution mondial pour le pilier 4 prévoit l'élaboration et l'adoption d'une politique en matière de données sur les sols qui permettra de réglementer la mise en commun des données entre les Membres et le Système mondial d'information sur les sols. On trouvera à l'annexe VI le projet de politique en matière de données sur les sols qui est présenté à l'Assemblée plénière pour examen et approbation. Ce projet a été élaboré par le Groupe de travail responsable du pilier 4.

**3.4.2 Établissement de la Carte mondiale du carbone organique des sols**

18. L'Assemblée plénière, à sa quatrième session, a demandé au Groupe technique intergouvernemental sur les sols et au Secrétariat du Partenariat d'élaborer une Carte mondiale du carbone organique des sols. Cette requête a été appuyée par le Comité de l'agriculture à sa vingt-cinquième session, tenue du 26 au 30 septembre 2016 ([voir ici](#)), et par le Conseil de la FAO

à sa cent cinquante-cinquième session, tenue du 5 au 9 décembre 2016 ([voir ici](#)). Au départ, l'établissement de cette carte visait à apporter une contribution au processus des ODD, en particulier à l'indicateur 15.3.1., comme l'interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification l'avait demandé au Groupe technique intergouvernemental. Cette initiative a trouvé un écho particulièrement favorable lors du Colloque mondial sur le carbone organique du sol, dont l'une des recommandations a été d'élaborer des directives d'application nationale pour la cartographie, l'évaluation, le suivi et la communication d'informations sur le carbone organique présent dans le sol. Compte tenu de la nécessité de disposer d'une base de référence ou d'un point de départ, il a été suggéré d'établir une carte mondiale du carbone organique des sols qui pourrait être utilisée à cet effet.

19. L'élaboration de la Carte mondiale a été conçue comme une première étape vers l'établissement du Système mondial d'information sur les sols au titre du pilier 4. Le processus s'appuie donc sur l'approche du système réparti selon laquelle les Membres établissent leur propre carte du carbone organique présent dans le sol conformément aux [directives et spécifications techniques](#) (disponibles en anglais) qui ont été mises au point conjointement dans le cadre du deuxième atelier du Réseau international des institutions d'information sur les sols. Par ailleurs, un manuel pratique a été élaboré afin de faciliter le processus de cartographie du carbone organique des sols dans les pays membres.
20. Lors du deuxième atelier du Réseau international des institutions d'information sur les sols, plusieurs pays ont demandé un appui en termes de renforcement des capacités et de formation en vue de l'établissement de leurs cartes nationales du carbone organique présent dans le sol à l'aide d'outils de cartographie numérique. Grâce aux contributions extrabudgétaires d'un certain nombre de partenaires fournisseurs de ressources, le Secrétariat a pris l'initiative d'organiser des activités de formation pour les divers partenariats régionaux sur les sols. La modalité retenue a été celle de la formation pratique: les pays participants apportent leurs propres séries de données sur les sols et bénéficient d'une formation appliquée visant à leur apprendre comment regrouper les données existantes, harmoniser les informations, générer des covariables et faire la synthèse de ces divers éléments pour estimer le carbone organique présent dans le sol, au niveau national, à l'aide de différentes méthodes de cartographie numérique des sols. La formation dispensée couvrait également le calcul de l'incertitude de ces prévisions. À terme, il est prévu que les cartes nationales seront mises à disposition du Groupe technique intergouvernemental sur les sols et du Secrétariat du Partenariat aux fins de la compilation finale de la Carte mondiale du carbone organique des sols.
21. On trouvera ci-après le détail des séances de formation qui ont été organisées à l'appui de l'élaboration des cartes nationales du carbone organique des sols:

<p>Renforcement des capacités en matière de cartographie numérique des sols et de cartographie du carbone organique présent dans le sol. Formation sur la cartographie numérique des sols et la gestion de l'information sur les sols</p> <p>Formation sur la cartographie numérique des sols – Proche-Orient et Afrique du Nord</p> <p>Formation sur la cartographie du carbone organique des sols – Asie</p> <p>Formation sur la cartographie du carbone organique des sols – Afrique</p>	<p>Terminée (31 octobre-4 novembre 2016, Almaty, Kazakhstan)</p> <p>Terminée (10-14 octobre 2016, Rabat, Maroc)</p> <p>Terminée (24-29 avril 2017, Bangkok, Thaïlande)</p> <p>Prévue (3-7 juillet 2017, Nairobi, Kenya)</p>
---	---

<p>Formation sur la cartographie du carbone organique des sols – Amérique centrale et Caraïbes</p> <p>Formation sur la cartographie du carbone organique des sols – Eurasie</p> <p>Formation sur la cartographie numérique du carbone organique des sols (organisée par le Partenariat, en collaboration avec l'ISRIC, dans les 16 pays suivants: Bolivie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Iraq, Kazakhstan, Mongolie, Mozambique, Nigéria, Ouzbékistan, Paraguay, République démocratique du Congo, Tanzanie, Tunisie, Ukraine et Zambie).</p>	<p>Prévue (26-30 juin 2017, Aguas Calientes, Mexique)</p> <p>Prévue (24-29 juillet 2017, Tachkent, Ouzbékistan)</p> <p>En cours (6-23 juin 2017, Wageningen, Pays-Bas)</p>
---	--

22. À ce jour, le Secrétariat a reçu confirmation de l'établissement de cartes nationales de la part d'une bonne centaine de pays, suite à la demande adressée aux points focaux et en application des directives et spécifications techniques convenues lors de l'atelier du Réseau international des institutions d'information sur les sols.
23. Un certain nombre de pays ont néanmoins fait savoir qu'ils ne disposaient pas des capacités ou des données nécessaires à l'établissement d'une carte nationale. Très peu de pays ont donné une réponse négative ou n'ont pas répondu, ayant d'autres priorités à l'heure actuelle.
24. Il est important de prendre une décision au sujet des pays qui ne sont pas en mesure d'établir leur carte nationale: faut-il laisser ces pays «en blanc» sur la Carte mondiale du carbone organique des sols, ou est-il préférable que le Secrétariat et/ou le Groupe technique intergouvernemental sur les sols s'efforcent de recueillir toutes les informations disponibles et des données suffisamment fiables concernant ces territoires afin que ceux-ci puissent être pris en compte au même titre que les autres pays?
25. La Carte mondiale du carbone organique des sols sera examinée par le Groupe technique intergouvernemental sur les sols à sa septième session, qui se tiendra du 23 au 27 octobre 2017, en concomitance avec le troisième atelier du Réseau international des institutions d'information sur les sols.
26. La version finale de la Carte mondiale sera lancée le 5 décembre, dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale des sols, au Siège de la FAO. Elle sera ensuite mise à jour en continu sur la base des informations que communiqueront les pays.

### 3.5 Pilier 5: Présentation du Plan d'exécution

#### 3.5.1 Projet de Plan d'exécution

27. Le Plan d'exécution mondial pour le pilier 5 a été élaboré par le Groupe de travail compétent (composé de représentants des partenariats régionaux des sols, d'un membre du Groupe technique intergouvernemental sur les sols et de représentants de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Union internationale de la science du sol et du réseau Asian Soil Laboratory Network). La version finale du Plan, qui sera distribuée séparément en raison de sa longueur, a été mise au point en mai 2017.
28. Conformément aux recommandations du Plan d'action correspondant, le Plan d'exécution mondial pour le pilier 5 porte sur la question de l'harmonisation dans divers domaines: classification des sols, description des sols, analyse des sols, modélisation des informations sur les sols et indicateurs relatifs aux sols. Il est compatible avec les activités et les étapes prévues dans les plans d'exécution régionaux.

29. Le Plan d'exécution mondial pour le pilier 5 est présenté à l'Assemblée plénière pour information, étant entendu qu'il s'agit d'un document évolutif qui devra faire l'objet d'une mise à jour et d'un suivi constants.